

## Gestion de l'énergie dans les collectivités

Les fortes variations du prix de l'énergie, la prise de conscience des enjeux environnementaux et la volonté nationale de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, renforcent la responsabilité des collectivités locales dans la gestion de l'énergie.

Leur intervention peut se situer à deux niveaux : la recherche de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Une action forte permettra ainsi de :

- Réaliser des économies sur les consommations et réduire les dépenses énergétiques ;
- Valoriser les ressources locales tout en contribuant à la préservation des réserves d'énergies fossiles à l'échelle mondiale ;
- Réduire les pollutions atmosphériques et donc l'impact sur la santé publique ;
- Agir sur l'emploi local et lancer une véritable dynamique économique ;
- Montrer l'exemple, pour sensibiliser et inciter ses administrés et les acteurs économiques locaux.



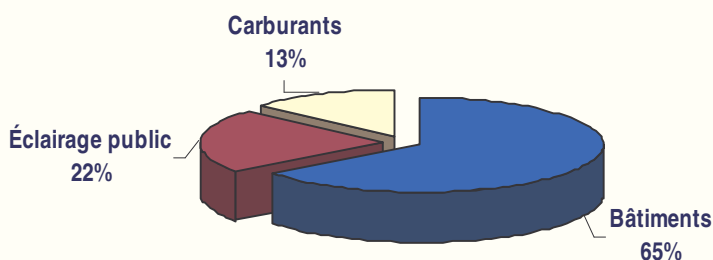
### LE CONSTAT

**Le poids de la facture énergétique :** Les collectivités territoriales dépendent de l'ordre de 25 à 35 € par habitant et par an pour chauffer et éclairer leurs bâtiments, faire rouler leurs véhicules, éclairer leurs rues. Le budget énergie est voisin de 5 % du budget de fonctionnement des communes. Les marges d'économies d'énergie potentielles sont évaluées couramment à 10 % au minimum, et au-delà dans le cadre d'une politique volontariste suivie.

### Des difficultés de gestion d'énergie fréquemment rencontrées dans les petites communes :

- La maintenance systématique et le suivi des installations consommant de l'énergie sont peu pratiqués. Il s'ensuit que l'état des équipements se dégrade, des non-conformités apparaissent et les installations vieillissent prématurément.
- La gestion de ces postes consiste au mieux en une ventilation des factures annuelles par bâtiment, sans véritable possibilité d'action ensuite (manque de connaissances techniques ou de moyens financiers). Les agents communaux n'ont le plus souvent aucune formation dans ces domaines.
- Les installations à usage irrégulier sont souvent pilotées directement par la population utilisant les locaux : il s'ensuit une irrégularité des besoins, doublée d'une mauvaise maîtrise du fonctionnement.
- La puissance électrique souscrite dans les abonnements peut être excessive par rapport aux besoins, ce qui induit un surcoût à la facturation.
- Les responsables communaux sont généralement conscients des problèmes et souhaitent fortement une assistance. La difficulté réside dans la mise en place, compte tenu de leurs possibilités financières et de l'enjeu financier lié aux consommations.

### POSTES DE DEPENSES ENERGETIQUES DES COMMUNES



Source : Énergie et patrimoine communal, enquête 2000 ADEME-AITF-ATTF-EDF-GDF



Installation de Chauffage

## LES GRANDS AXES D'UNE GESTION OPTIMISEE

Le postulat de départ à retenir est que l'énergie la plus économique et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas.

Les actions qui permettraient d'engager la collectivité sur les voies de la réduction de ses propres consommations, et *ipso facto* de la préservation de l'environnement, concernent :

- le suivi des consommations sur son patrimoine : eau, chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage public, carburant des véhicules, électricité ;
- le diagnostic du patrimoine et de l'ensemble des équipements techniques ;
- l'entretien des installations et le renouvellement du matériel ;
- la gestion et le suivi rigoureux des contrats de délégation de service public ;
- la fixation d'objectifs quantifiés et planifiés d'économies d'énergie ;
- le vote d'un budget annuel affecté à des travaux de maîtrise de l'énergie, de rénovation du patrimoine ou d'équipement en matériels performants ;
- la provision chaque année de sommes pour les interventions lourdes de renouvellement de gros matériels ;
- la mobilisation de tous les intervenants (internes ou prestataires) pour la recherche de l'efficacité énergétique ;
- la sensibilisation permanente des usagers des services publics pour l'adoption de comportements adaptés ;
- etc...

Des actions d'économie d'énergie spécifiques dans les différents secteurs du patrimoine communal et des possibilités de recours aux énergies renouvelables feront l'objet de fiches MDE et ENR à venir.

## QUELQUES MESURES CONCRETES DE GESTION

- Optimisation des contrats d'abonnement d'électricité : Adapter les tarifs (puissance souscrite, version tarifaire, heures creuses, dépassements) aux besoins réels.
- Régulation et programmation des systèmes de chauffage selon l'utilisation et les horaires d'occupation.
- Contrôle de l'entretien et de la maintenance des chaufferies (y compris les programmations horaires).
- Extinction des appareils électriques en dehors des périodes d'occupation
- Arrêt des chauffe-eau électriques des écoles durant les vacances scolaires.

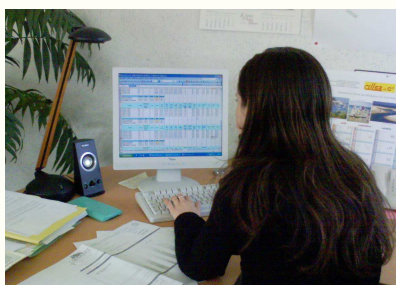


Programmeur de Chauffage

## LE SERVICE « ESP 87 » AUX COTES DES COMMUNES

Le SEHV a créé en 2006 un nouveau service « énergies service public 87 » (ésp-87) pour assister nos collectivités locales dans des opérations de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le service « ésp-87 » propose notamment de dresser le bilan de la situation énergétique de l'ensemble du patrimoine communal, avec l'établissement d'un plan d'action sur les gisements d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable envisageables. A partir de là, des études et opérations concrètes sur les installations d'éclairage public et bâtiments communaux, pour lesquels de réels gisements d'économie existent, pourront être engagées.



Suivi des consommations

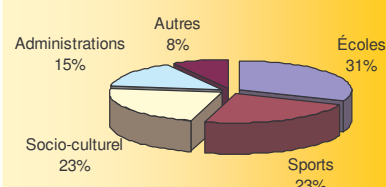
## QUELQUES CHIFFRES

### Dépenses énergétiques :

Un bâtiment coûte entre 6 et 11 € par m<sup>2</sup> et par an (chauffage et électricité).

Un luminaire d'éclairage public coûte autour de 43 € par an. Un kilomètre de voies éclairées coûte autour de 1 100 € par an.

### Répartition des dépenses par bâtiment :



### Efficacité énergétique :

Les bâtiments communaux consomment en moyenne 150 kWh/m<sup>2</sup>/an. La nouvelle Réglementation Thermique 2005 fixe à environ 85 kWh/m<sup>2</sup>/an la consommation de chauffage, et on sait aujourd'hui construire à 15 kWh/m<sup>2</sup>/an !

Énergies Service Public 87

### CONTACT

Sandra SCHMITGEN  
Tél. 05 55 35 06 35  
respenergies@sehv.fr